



## Contrat d'édition à compte d'éditeur

Par **croquette**, le **29/04/2008** à **11:14**

J'ai reçu un contrat d'édition à compte d'éditeur ( Editions Terrici ae) pour l' dition  ventuelle de mon livre dont la r mun ration serait de l'ordre de 10 pour cent sur la vente des exemplaires. ce qui semble correct.

Cependant, extrait de l'article deux, "l' diteur s'engage   assurer   ses frais (apr s avoir obtenu le nombre de 50 souscriptions que l'auteur lui aura soumises) l'impression et la publication de cet ouvrage dans tous les points de vente qu'il poss de en  dition courante....."  
Que sont ces "souscriptions" et   quoi m'engagent-elles???

Merci de votre r ponse car mieux vaut  claircir les ombres avant de signer un contrat qui peut engager financi rement...

Cordialement, Colette Becquart

Par **odrogou**, le **29/04/2008**   **15:09**

Bonjour,

en th orie, un  diteur qui accepte de publier votre ouvrage prend en charge la totalit  des frais (c'est son boulot !). Si il vous demande de l'argent : fuyez !  
a bientot